

1778, 16 juillet - Inventaire de la succession de Jean Fabry, décédé le 1^{er} juillet(estimation faite en livres [#] et sols / 1# = 20 sols)

Personnages

- Marguerite mechés, mère et tutrice des trois enfants mineurs
- Adam, Joseph et Pierre les fabry ses enfants mineurs procréés de son mariage d'avec Jean fabry deffunt
- Jean Singry sergent de la justice dudit hesse
- Jacob greffier sergent de la justice de Niderviller
- Jean Louis Mechér, curateur des enfants mineurs

Inventaire (...) à la requête de Marguerite mechés en qualité de tutrice d'Adam, Joseph et Pierre les fabry ses enfans mineurs procréés de son mariage d'avec Jean fabry deffunt vivant habitant de ce lieu de hesse et de Jean Louis Mechér aussi habitant de ce lieu leur curateur de tous les biens meubles et immeubles dependant de la succession dudit Jean fabry deffunt et de la communauté, le tout sous la prisée de Jean Singry sergent de la justice dudit hesse et de Jacob greffier sergent de la justice de Niderviller experts priseurs nommés et sermentés à cet effet (...)

Du 16 juillet 1778

Dans le poël s'est trouvé un lit composé d'un plumont un drap de toile detoupe un de toile de chanvre, trois traversins, une toye de kelche rayée bleüe trois toyettes aussi de kelche bleüe et son bois de lit bois de chene et ses rideaux rayés le tout vieux et usé estimés a vingt livres	20 #
un fer à repasser les bonnets avec sa platine estimé douze sols	. 12 sols
un vieux chandelier de cuivre jaune	. 6
trois ecuelles un plat de terre	. 4
Dans la cuisine s'est trouvé une pelle à frire un grille et un petit poëllon	. 16
une feaux scille deux couvertes (=couvercle, ici!) a plats de fer battu et environ cinq livres de fer de fonte	. 10
un baquet et un sciau	. 4
deux pelles a four	. 3
un pot de fer de fonte avec sa couverture aussy de fer et une pelle a feu le manche cassé le tout vieux et usé	. 12
Dans la chambre au dessus du poël s'est trouvé un habit de tirdaine verte une veste aussy de tirdaine brune et une autre veste de drap gris le tout vieux et usés a l'usage d'homme	1 # .10

une vieille armoire bois de chene a deux batans fermant a clef	3 # .10
dans laquelle armoire s'est trouvé quatre draps toile de toupe dont lun est neuf et les trois autres vieux, une vieille toyette de kelche bleue et une toye de toille d'etoupe	3 #
six chemises a l'usage d'homme usée toile de chanvre	2 # .8
environ onze livres de chanvre estimé à huit sols la livre	4 # .8
environ dix livres de fil de chanvre et environ vingt livres de fil d'etoupe a six sols la livre fait ensemble	12 #
une vieille armoire bois de sapin a deux batans	1 #
un grand pot de fer un moyen deux petits le tout de fer de fonde cassé	3 #
une broche a rotir et un lescfride	1 #. 10
deux chaudrons et un bassinoire de cuivre d'erain le tout usé	3 #
un bois de lit bois de chêne avec son ciel bois de sappin composé d'un plumon, d'un traversin, d'un drap, d'une toyette rayée bleue et une toye toile detoupe bleue	8 #
Sur le vestibule s'est trouvé un vieux lit de bois de chêne et sapin composé d'un plumont, d'un traversin, une toye blange une toyette de toile rayée et un drap toile d'etoupe le tout vieux et usés	6 #
un vieux tonneau	. 5
une mesure a livrer les grains appelée le bichet ferré avec une maÿe a petrir le pain bois de sapin	1 # . 10
Dans le grenier s'est trouvé deux riges? vieux et un sau	1 #
deux tairots ?	1 #
trois napes et un drap toile melée	1 # . 4
une vieille bertoire ? et un vieux devoire	. 12
De retour a la cuisine les dites tutrices curateurs nous ont représenté une bande de lard pesant environ dix livres, huit sols la livre	4 #
deux chaudrons de fer de fonde usés	2 #
Dans les ecuries une vache sous poil rouge avec son veau de quinze jours	24 #
sept poules	2#
Sur les greniers a foins s'est trouvé un tas de foin d'environ deux millier estimé huit livres le millier	16 #
environ quarante bottes de paille	2 # . 10
Devant la maison	

s'est trouvé un tas de fumier d'environ six voitures	6 #
six ruches de mouches a miel	24 #
Or et argent ne s'en est point trouvé	
Dettes actives il est dû audit Jean fabry deffunt par Joseph fabry son fils la somme de cent livres pour les bestiaux et harnois a luy vendus	
Fruits pendans par racine sur les terres tenus à ferme par ledit deffunt appartenans aux heritiers de jacques Klein de hesse	
- au canton dit pateau finage dudit hesse environ deux jours et demi de terre dont deux jours sont ensemencé de bled et le demy jour est en semard d'une part jean Baptiste paquet d'autre Bernard isac en haut tournailles en bas le chemin allant a Nitting lesdits deux jours de terre ensemencés de bled ont été estimés par les dits experts a trente livres	30 #
- Item au meme canton et meme finage cinq quarts de jours de terre ensemencés de bleds d'une part George paquet d'autre la veuve Pierron en haut tournailles et en bas meme chemin	24 #
- Item au meme canton et meme finage deux jours et demy de terre ensemencés de bled d'une part le prieuré d'autre Jean Gerard en bas et en haut les tournailles	40 #
- Item au canton dit pateau au finage dudit hesse trois journaux de terre labourables ensemencés de bled d'une part le prieuré d'autre Nicolas l'Empereur en haut et en bas les tournailles ledit bleds ensemencés sur les dits trois jours estimés	45 #
- Au canton dit la valtematte finage dudit hesse cinq quarts de jours de terre ensemencés d'avoine	6 #
fruits pendans par racine sur les terres appartenans a Marie mechés veuve de Dominique Bournic demeurant a Abrecheviller les dites terres tenues a ferme par ledit deffunt jean fabry - au canton dit du pateau finage dudit hesse un demi journal de terre chargé de bled d'une part jean louis meché d'autre la veuve fabry en haut le chemin et en bas un autre chemin allant de hesse a Nitting estimés neuf livres	9 #
- au canton dit mensin finage du dit hesse trois quarts de jours de terre chargé de bled d'une part jean louis méchés, d'autre ladite veuve fabry aboutissant en haut et en bas sur les prez estimé par les dits experts à dix livres	10 #
- Item trois quarts de jour de terre au canton de la grande corne finage dudit hesse d'une part jean louis méchés d'autre ladite veuve fabry en haut aboutissant sur tournaille et en bas sur les prez les dits trois quarts de jour chargé de bled	9 #
- Item au canton du dessus du Chauffourg finage de hesse un demy journal de terre chargé de bled d'une part la veuve Pierron d'autre la veuve fabry en haut tournailles et en bas de meme estimés	8 #
- au canton dit calle finage de hesse un journal de terre chargé d'avoine d'une part la	8 #

<p>Veuve fabry d'autre Jean Gerard en haut le chemin de terre allant à Nitting en bas sur les prez estimés</p>	
<p>- Item au canton dit Wesbach finage dudit hesse un demy journal de terre ensemencé de pois d'une part françois Willaume d'autre part Pierre jemfeld. en haut les pointes et en bas aboutissant sur les prez</p>	6 #
<p>fruits pendans par racine sur les terres appartenant au Sr Leclerc de Sarrebourg ensemencé par ledit Jean fabry</p> <p>- au canton allant à imling finage de Sarrebourg environ trois journaux de terre chargé d'avoine d'une part le Sr Oberland d'autre ledit Leclerc en haut et en bas les tournailles estimés dix huit livres</p>	18 #
<p>- Item au même canton et même finage environ deux journaux de terre chagré de pois d'une part le chemin allant à imling d'autre le Sr Oberland de Sarrebourg en heut pointes et en bas tournailles</p>	15 #
<p>fruits pendans par racine sur les biens appartenans à marguerite mechés la Veuve</p> <p>- au canton au dessus du Chaufour finage de hesse un demy jour de terre chargé de bled d'une part le prieuré et d'autre la Veuve Bournic en haut et en bas les tournailles</p>	9 #
<p>- item au canton dit mensin finage dudit hesse trois quarts de jour de terre chargé de bled d'une part la Veuve Bournic d'autre jean Gerard en haut et en bas les prés</p>	12 #
<p>- au canton de la grande corne finage dudit hesse un demy jour de terre ensemencé de bled d'une part la Veuve Bournic d'autre le Sr Mathey en haut pointes et en bas aboutissant sur les prez estimés par les dits experts</p>	6 #
<p>- au canton dudit plateau même finage un demy journal de terre ensemencé de seigle d'une part le prieuré d'autre la Veuve Bournic en haut et en bas les chemins</p>	6 #
<p>- au canton dit La Cale finage de hesse un jour de terre chargé d'avoine d'une part jean Gerard d'autre la veuve Bournic en haut le chemin et en bas les prez</p>	6 #
<p>- au canton dit Waltematte meme finage trois quarts de terre chargé d'avoine d'une part George paquet d'autre françois Villaume en haut pointes et en bas prez</p>	4 # 10sols
<p>- Un jour de terre au canton dit Langforge finage de hesse d'une part la veuve Pierron d'autre les heritiers de Nicolas Lemoine en haut pointes et en bas les pér? ledit jour de terre chargé de pommes de terre</p>	12 #
<p>- au canton du Pacquis même finage environ un demy quart de jour de terre chargé de chanvre d'une part jacob greffier d'autre la veuve Bournique en haut et en bas une vive haye</p>	2 #
<p>- au canton dit gros prez meme finage une cheneviere contenant environ un demy quart de jour de terre chargé de chanvre d'une part françois Villaume d'autre les h. de Joseph Marcel en haut chemin et en bas prez</p>	
<p>- Item une cheneviere contenant un demy quart situé au finage dudit hesse canton dit Metzels appartenant aux heritiers dudit jacques klein ensemencé de navette par ledit deffunt jean fabry, d'une part la Veuve Isac d'autre jacques aimé en haut le chemin communal et en bas les prés</p>	3 #
<p>fruits pendans par racine sur les terres dudit deffunt</p> <p>- au canton dit Vesbach finage de hesse trois quarts de jour de terre chargé d'avoine</p>	4 # 10

d'une part Bastien Dumont, Joseph Marchand d'autre en haut chemin et en bas prez	sols
Il est dû à Dominique Singry tisserant à hesse pour ouvrage fait de son metier audit deffunt 17 livres 6 sols 9 deniers	17 # . 6 . 9
Dettes passives	
Il est dû à Nicolas mangin maréchal ferrant a hesse pour ouvrage de son metier	9 #
Il est dû au collecteur de hesse pour vintième echû	3 # . 12 . 6
Il est dû à la Veuve Pierron de hesse	3 # . 4
Il est dû à Nicolas L'empereur tailleur d'habits à hesse pour ouvrage fait audit deffunt	2 # . 8
Il est dû audit Nicolas mangin pour argent pretté	18 sols
Il est dû à Mr le Curé de hesse pour les frais funéraires dudit deffunt	24 #
Il est dû au regent d'Ecole pour pareille fins	5 #
Il est dû à Laurent oppé de Bilh pour ouvrage audit deffunt	10 #
Il sera dû à la St Martin prochain aux heritiers de jacques Klein propriétaire de la ferme exploitée par ledit deffunt jean fabry la quantité de trois paires et demy moitié bled et moitié avoine pour canon de ladite ferme mesure dudit hesse	
Il sera dû au seigneur a la St Martin prochaine pour cens seigneuriaux quatre bichets de bled et quatre d'avoine outre quatre sols qui lui seront également dû	
Il sera dû à la St Martin prochain à marie méché veuve de Dominique Bournic la quantité d'une paire de rezeaux moitié bled moitié avoine mesure de hesse	
Il sera dû au seigneur pour cens seigneuriaux la quantité de quatre bichets de bled et quatre d'avoine pour le même bien appartenant à la Veuve maris méchés aussy mesure de hesse	
Il sera dû ... (les pointillés sont ds le texte original) Leclerc Bourgeois de Sarrebourg la quantité de deux reseaux d'avoine pour les terres a luy appartenant laissé pour forme de location audit deffunt jean fabry pour canon qui échoira à la St Martin prochaine lesdits deux reseaux d'avoine mesure de sarrebourg	
titres et papiers S'est trouvé un acquet fait au rprofit dudit deffunt jean fabry et de marguerite méchés sa femme en date du 18 avril 1752 passé devant Bliche cy devant tabellion de cette terre de trois quarts de jour de terre cotté A	
Item un contrat de mariage passé devant le meme tabellion le 9 juillet 1750 d'entre ledit jean fabry deffunt et laditte marguerite mechés cotté B	
Lesdits tutrice et curateur nous ont fait observer qu'il y a une voiture chargée de foin d'environ un millier estimé	8#
Immeubles trois quarts de jour de terre labourable situé au finage de hesse canton Vesbach d'une part joseph Marchand d'autre Bastien Dumont, d'autre en haut le chemin et en bas les prez	

fait et achevé à hesse ledit jour seize juillet mil sept cent soixante dix huit cinq heures de relevée en présence de dites tutrices et curateur qui ont signé avec M. le procureur reserve marguerite mechés qui a fait sa marque pour n'avoir l'usage decrire se reservant les dittes parties tous leurs droits et actions

ont signé :

Seingry

Jean louis mechez

Jacob greffier

marque de Marguerite méchez

(écrit à la suite)

Ce jourd'huy seize juillet mil sept cent soixante dix huit cinq heures de relevée

Pardevant nous Pierre Nicolas Colle avocat en parlement juge haut officier de la terre et seigneurie de hesse sont comparus marguerite mechés en qualité de mere et tutrice et jean louis mechés aussy en qualité de curateur d'adam, joseph et Pierre les fabry enfans mineurs de jean fabry leur pere lesquels nous ont dit qu'en leurs dittes qualités ils ont fait proceder contradictoirement à l'assistance du procureur fiscal de cette terre et seigneurie à l'inventaire et prisée les biens meubles effets et fruits pendans par racine dependans de la succession dudit deffunt (...)

(nouveau feuillet, mais même affaire)

Ce jourd'huy 16ème juillet 1778 a hesse en la maison du maire 9 heures du matin

Pardevant nous Pierre Nicolas Colle juge haut officier tutélaire de le terre et seigneurie de hesse et dependances est comparu le Procureur fiscal dudit lieu lequel nous a dit que jean fabry vivant habitant de ce lieu decédé le premier du courant a laissé trois enfans mineurs procréée de son second mariage avec marguerite mechés sa veuve lesquels trois enfans mineurs se nomment adam, joseph et pierre les fabry auquel il convient d'etablir tuteur et curateur à l'effet de quoi il nous a représenté son réquisitoire (...)

il a fait convoquer et assembler pardevant nous à ce jourd'huy lieu et heures presents les personnes de jean Gerard, jean louis mechés, joseph Gerard, joseph Marchand, joseph mangin, Pierre fabry tous parens desdits mineurs resident en ce lieu de hesse, pour preter le serment au cas requis et proceder entr'eux à l'election des tuteur et curateur qu'il s'agit d'établir au même mineurs (...)

ils nous ont rapporté qu'à la pluralité des voix ils ont choisy élu la personne de marguerite mechés leur mère pour tutrice auxdits mineurs et celle de Jean louys méché leur curateur (...)